

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 septembre 2023

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **20**
de présents : **17**
de votants : **20**

Etaient présents :

BAYEUR Laurence, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, FRANCOIS Andrée, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie

Mrs BASTIEN Alain, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

Etaient absents excusés : /

Etaient absents : /

Procurations : Madame GULINO Aline a donné procuration à Madame GAUTIER Marina
Madame SIMONIN Valérie a donné procuration à Monsieur LEVE Damien
Monsieur FRERY Francis a donné procuration à Monsieur VOITURET Gilles

Madame FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/09/2023.
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 25/09/2023.

N° 70/2023 : Modification du règlement des contrats de location des salles communales

Suite à la modification du règlement de location des salles de la commune de Ogy-Montoy-Flanville, il est proposé d'appliquer le système de tarification à compter du 20 septembre 2023 comme suit :

Salle des fêtes à OGY	Habitants de Ogy-Montoy-Flanville	Extérieurs
48h (le samedi et le dimanche)	450 €	590 €
24h (du lundi au vendredi)	250 €	390 €
Forfait obsèques	gratuit	50 €
Expositions	gratuit	50 €

Salle communale à MONTOY-FLANVILLE	Habitants de Ogy-Montoy-Flanville	Extérieurs
48h (le samedi et le dimanche)	350 €	490 €
24h (du lundi au vendredi)	200 €	350 €
Forfait obsèques	gratuit	50 €
Expositions	gratuit	50 €

Toutes les salles	Association
48h (le samedi et le dimanche)	50 €
24h (du lundi au vendredi)	30 €
Activités 1/2 journée	20 €

Location de vaisselle :

- 1 € / couvert (assiettes, fourchettes, cuillères, verres, plats, panières à pain, carafes, etc....).

Paiement :

Les paiements font l'objet de l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public :

1/ Location salle et vaisselle : totalité figurant sur le contrat de location.

2/ Ménage et détériorations : suite à l'état des lieux contradictoires, les manquements au nettoyage, les dégâts, les détériorations, la casse de vaisselle ainsi que toutes anomalies feront l'objet de l'émission d'un titre de paiement du montant des réparations et remises en état.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur VOITURET Gilles, Adjoint au Maire,
Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **20 VOIX POUR**

- **ADOPTÉ** les nouveaux tarifs de location des salles communales de la commune de Ogy-Montoy-Flanville au **20 septembre 2023**.

Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 19 septembre 2023

